

Le Grand Conseil s'attaque aux pauvres au lieu de combattre la pauvreté.

Soutenez le référendum contre l'interdiction de la mendicité !

La majorité du Grand Conseil vaudois a décidé d'approuver l'initiative de l'UDC visant à interdire la mendicité dans le canton. Un comité citoyen porté par différents partis politiques - dont les Verts, associations, groupements de professionnel-le-s travaillant dans les structures d'accueil a décidé de lancer un référendum pour combattre cette interdiction. Ce n'est pas en empêchant les personnes en détresse d'occuper l'espace public que l'on résout le

INHUMAINE

Il y a aujourd'hui en Suisse des personnes pour lesquelles la mendicité est devenue la seule possibilité de survivre. En pénalisant les plus humbles, le Canton de Vaud bafouerait les droits humains les plus élémentaires :- demander de l'aide quand on n'a plus rien. Qu'est-ce qu'une société qui criminalise le geste de l'aumône ? En criminalisant la pauvreté, on porte atteinte à la dignité de toutes les personnes qui vivent dans la précarité en Suisse.

DISCRIMINATOIRE

Cette initiative a été votée dans le but manifeste de réprimer les Roms, population peu nombreuse mais visible. En ancrant dans la loi des mesures punitives et discriminatoires, elle contribue à la banalisation de l'ostracisme envers les populations rom, déjà trop souvent victimes de brutalité, voire d'abus, de la part des autorités (harcèlement, confiscation de leurs biens, évacuations musclées, destruction de leurs abris de fortune, expulsion

INEFFICACE ET COÛTEUSE

Le cas de Genève est le parfait exemple de l'inefficacité de cette disposition légale. Aucune baisse du nombre de mendiants n'a été observée depuis son entrée en vigueur. Elle donne surtout l'impression aux citoyens que les pouvoirs publics agissent, alors qu'elle ne résout rien.

L'application de cette disposition est très onéreuse : selon le Conseil d'Etat genevois, la criminalisation de la mendicité



problème de la précarité dans laquelle vivent certaines populations. Plutôt que d'interdire la mendicité, l'Etat devrait s'attaquer à la source du problème, en venant en aide concrètement aux personnes contraintes à mendier, soient-elles issues de la communauté Rom ou non.

Cette loi doit être abrogée car elle s'attaque aux plus pauvres, et non à la pauvreté.

Criminaliser la misère s'inscrit dans la suite logique du démantèlement des acquis sociaux des dernières années. Si cette disposition légale répressive frappe aujourd'hui une certaine population, elle pourrait viser demain de plus en plus d'exclus de notre système de protection sociale. Mendier n'est pas un choix de vie, mais une question de survie en réponse à une urgence sociale.

du territoire suisse, etc.). Son application ne fera qu'enfoncer encore davantage les Roms dans la pauvreté.

Les partisans de la loi associent souvent les Roms à des réseaux mafieux. Rappelons que les enquêtes de police menées jusqu'à ce jour sur les Roms dans le canton de Vaud n'ont jamais mis à jour l'existence d'un réseau profitant des plus faibles. Les Roms sont une cible aisée dans un contexte social et économique de plus en plus précaire.

a coûté trois millions de francs au cours de la période examinée de seulement 18 mois, sans compter les frais de justice et de fonctionnement de la police. En réalité, l'ensemble des coûts engendrés à la charge des contribuables pourrait avoisiner les 20 millions de francs suisses ! Cet argent devrait être utilisé à des fins bien plus utiles et urgentes.

Alors luttons contre la pauvreté et non contre les pauvres !